

CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMMUNICATION No 01/2017
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

**Système de paiement du stationnement
par smartphone ou internet**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dès le 1^{er} février 2017, l'Association Sécurité Riviera met à disposition des usagers motorisés la possibilité d'un paiement du stationnement par smartphone. A l'instar de ce qui se pratique déjà couramment dans de nombreux pays voisins et en Amérique du Nord, l'ASR fait appel à un des leaders du marché pour faciliter la vie des automobilistes en matière de paiement de stationnement.

Deuxième région de Suisse après Bulle, la Riviera introduit l'application ParkNow (fournie par la société Parkmobile Suisse SA) pour régler le stationnement payant dans les communes de Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay, St-Légier et Corsier-sur-Vevey.

Un système simple et avantageux pour les usagers :

- l'utilisateur crée gratuitement un compte directement depuis son smartphone ou par internet, par l'intermédiaire d'une interface intuitive.
- une fois au terme de cette inscription online et la carte de crédit validée, l'application peut être utilisée pour régler la durée effective du stationnement.
- aucune taxe d'abonnement n'est perçue.
- le tarif du stationnement est conforme à celui arrêté par les Municipalités.
- l'automobiliste actionne le dispositif lorsqu'il quitte son véhicule et le désactive à la remise en mouvement. Le coût du stationnement correspond ainsi directement au temps effectivement consommé.
- le personnel de contrôle dispose des informations nécessaires sur ses appareils connectés.

Des autocollants placés sur les horodateurs informent les conducteurs sur la manière de procéder.



Les véhicules de neuf marques sont déjà équipés de série du logiciel ParkNow.

Grâce à ce dispositif, l'Association Sécurité Riviera offre une possibilité moderne et dématérialisée aux usagers de régler leur taxe de stationnement. Elle répond, de ce fait, aux attentes exprimées dans le postulat Ziehli, par lequel il était demandé la mise en place d'un système de paiement du stationnement par smartphone et/ou internet.

Le Comité de direction informe donc le Conseil intercommunal de l'évolution de sa réflexion et de son choix au travers de la présente Communication.

Ainsi adopté le 19 janvier 2017

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Degex

Michel Francey

